

HÔTEL REGINA PARIS S.A.

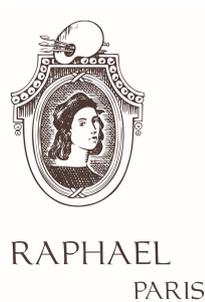


Exercice 2006



Assemblée Générale Mixte
21 juin 2007

www.sa-hotel-regina-paris.com



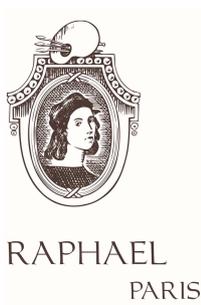
SOMMAIRE

Pages

♦ Lettre du Président	3
♦ Hotel Regina Paris SA : Chiffres clés 2004, 2005, 2006	5
♦ Evolution du cours de Bourse en 2006	5
♦ Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006	6
- Situation et activité de la société au cours de l'exercice	7
- Proposition d'affectation du résultat	11
- Répartition du capital	12
- Information sociale et environnementale	13
- Informations sur les mandataires sociaux	17
- Rémunération des mandataires sociaux	18
- Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la société au cours de l'exercice 2006	19
- Mandats des administrateurs	19
- Modifications statutaires	20
- Gestion des risques	21
- Gouvernement d'entreprise	22
- Résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices	23
- Honoraires versés au commissaire aux comptes	24
- Perspective d'avenir	24
♦ Assemblée Générale Mixte du 21 juin 2007	
- Avis de convocation et ordre du jour de l'Assemblée générale mixte	25
- Texte des résolutions	27
♦ Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le fonctionnement du Conseil d'Administration et les procédures de contrôle interne	38
♦ Rapport financier – Comptes annuels 2006	45
♦ Rapports du Commissaire aux Comptes	61
♦ Responsables du rapport annuel, du contrôle des comptes et des documents accessibles au public	67



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

LETTRE DU PRESIDENT



Chers Actionnaires,

La reprise de l'activité hôtelière, déjà initiée à la fin du premier semestre 2006 s'est poursuivie jusqu'à la fin de l'année. Notre société a su profiter de cette conjoncture favorable et frôle de nouveau les performances enregistrées au cours des années précédant les attentats du 11 septembre 2001.

Le chiffre d'affaires a progressé de 14%, bénéficiant d'un double effet, augmentation du taux d'occupation de 8,14 points et du prix moyen de 4,9%.

Les efforts menés concomitamment sur les coûts commencent à porter leurs fruits. Ces éléments ont concouru à la très forte augmentation du résultat d'exploitation qui est passé de 1,9 m€ en 2005 à 3,7 m€ pour 2006.

Nous avons pu constater le retour d'un grand nombre de touristes, américains et européens. La fréquentation des touristes de loisirs comme celui des affaires a augmenté, notamment sur les mois d'été et le dernier trimestre 2006.

La société a continué son programme d'investissement et de rénovation des établissements hôteliers Regina Paris, Raphael Paris et Majestic Paris en investissant un montant de 1,7 m€ au cours de l'année 2006 contre 1,2 m€ en 2005. Il est nécessaire pour des établissements comme les nôtres de maintenir un très bon niveau d'accueil et de qualité de nos prestations, surtout dans un environnement de plus en plus concurrentiel. Nous souhaitons toujours assurer une meilleure qualité de service à nos clients.

Le cours de l'action a été relativement stable sur 2006, oscillant entre 30 et 35 € par actions et s'établissant en moyenne à 34 euros sur l'exercice. Le volume des transactions sur 2006



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

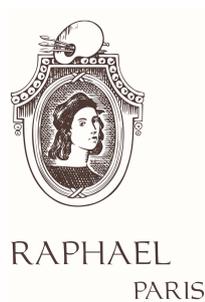
représentait comme en 2005 environ 7% du capital. La fin de l'année 2006 et le début de l'année 2007 ont vu le cours du titre s'envoler pour atteindre un niveau de 52 € par action courant avril 2007 avec un pourcentage de transactions important.

Comme nous vous l'indiquions l'an dernier, nous avons saisi l'occasion de développer l'hôtel Majestic suite au départ du Ministère des Affaires Etrangères de notre immeuble situé rue La Pérouse. Les permis de construire ont été obtenus et certains travaux ont dorénavant pu débuter. L'engagement financier relatif à ces travaux représente une enveloppe globale de 12 m€ à laquelle viendront s'ajouter 3 m€ de travaux induits sur notre établissement Majestic actuel pour des raisons de remises aux normes de sécurité. Notre hôtel Majestic devra également cesser toute exploitation pendant une période de travaux de 4 à 6 mois qui débuterait au dernier trimestre 2007, interruption nécessaire pour relier les deux établissements. Pour financer ce projet sans mettre en péril la pérennité de l'entreprise et pour nous permettre de continuer à assurer les rénovations qui s'imposent dans nos autres établissements, il a été décidé de souscrire un emprunt de 7 m€ pour financer spécifiquement l'extension de la Villa Majestic.

Le premier trimestre 2007 est très prometteur en terme de progression de chiffre d'affaires. Il faut cependant être très prudent quant à des perspectives ou à des attentes concernant notre résultat d'exploitation pour 2007. En effet, ce dernier n'est plus soutenu par les revenus immobiliers que nous procurait le Ministère des affaires étrangères et la mise en œuvre de notre projet exposé ci-dessus engendre des contraintes, tant en terme financier qu'en terme d'exploitation.

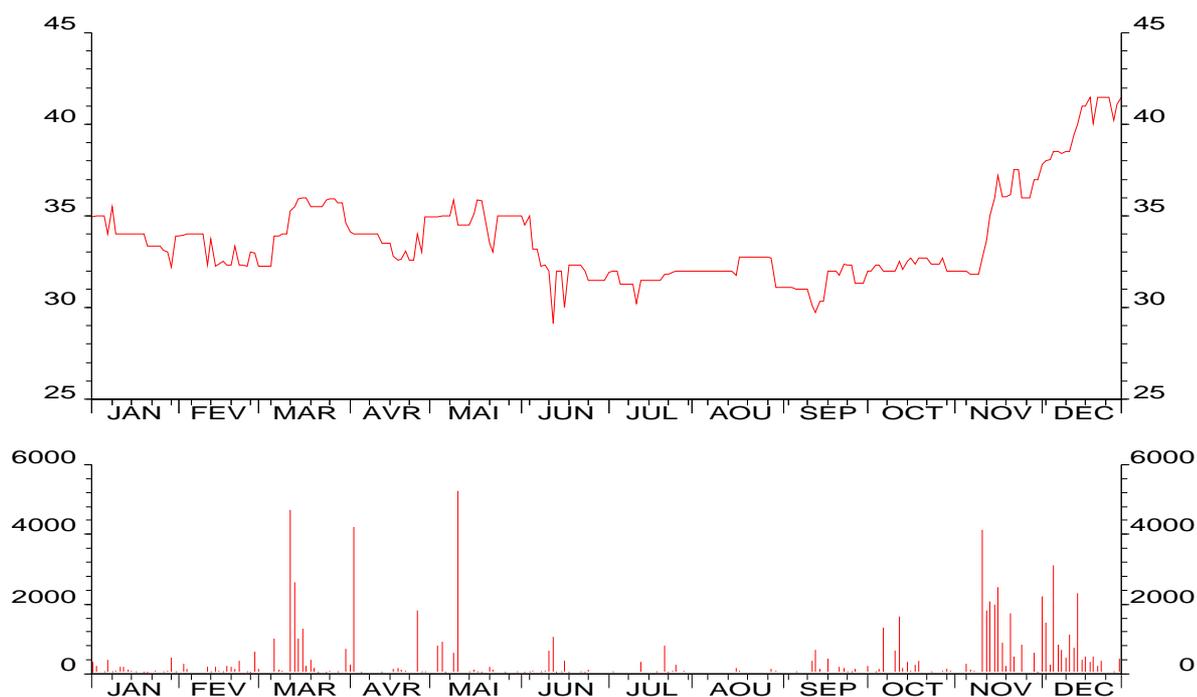
Compte tenu de ces éléments et malgré le contexte économique favorable de notre secteur d'activité, le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires, convoqué pour le 21 juin 2007 de fixer le dividende à 0,34 euros par titre, soit une distribution d'un tiers du résultat net.

De nouvelles créations hôtelières viendront s'implanter dans le « triangle d'or » au cours des prochaines années. Si notre capitale reste attractive pour les investisseurs étrangers, nous devons rester optimistes mais attentifs et compétitifs ; dans la mouvance des grands Palaces, les hôtels de notre société trouveront assurément leur place.



HOTEL REGINA PARIS S.A. : CHIFFRES CLES

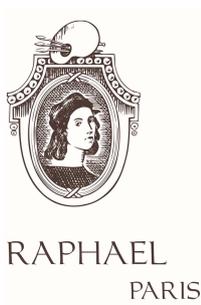
En m€	2006	2005	2004
Chiffre d'affaires	21,1	18,5	17,3
<i>Dont : Hébergement</i>	<i>16,3</i>	<i>14,2</i>	<i>13,2</i>
<i>Restauration</i>	<i>4,8</i>	<i>4,3</i>	<i>4,1</i>
Résultat d'exploitation	3,7	1,9	2,1
Bénéfice net	2,4	1,2	1,4
Taux d'occupation	67,43	59,26	56,55
Prix moyen par chambre	255,2	252,4	250,2
Rev Par	172,1	149,6	141,5
Effectifs	235	229	194



Source: Thomson Datastream



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE S.A. HOTEL REGINA PARIS A
L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES STATUANT SUR LES
COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président Directeur Général : Madame Françoise BAVEREZ
Directeur Général Délégué/Administrateur : Madame Véronique VALCKE

ADMINISTRATEURS

Messieurs R.GONDARD, M.FRANCOIS, Y de LAROUSSILHE, P.d'HARCOURT, C.BEAUVAIS,
A.ASTIER.

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport concernant l'activité et les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

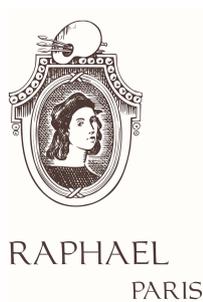
L'exercice se solde par un bénéfice de 2 417 660,36 €. Le résultat de l'exercice précédent était de 1 226 332,64 €.

Ce bénéfice s'entend après impôt sur les sociétés et contributions additionnelles de 1 562 323 €, amortissements pour 1 188 661 €. Il a permis de dégager une participation des salariés aux résultats de l'entreprise de 298 653 €.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les principes comptables et les méthodes de calcul utilisés pour l'établissement des états financiers sont les mêmes que ceux appliqués pour l'établissement des états financiers au 31 décembre 2005.

Les comptes de la société Hôtel Regina Paris S.A. sont établis en respect des principes comptables français. Ils ne sont pas soumis aux normes comptables internationales IFRS puisqu'il ne comporte pas de consolidation.



SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

ACTIVITE ET RESULTAT 2006

Au cours de l'exercice 2006, la société a enregistré une augmentation du chiffre d'affaires de 14%, soit un chiffre d'affaires net 2006 de € 21.122.633,17 pour en 2005 € 18.472.788,83.

Le résultat d'exploitation a progressé de 95 % soit un résultat d'exploitation de € 3.704.781,94 ; pour en 2005 € 1.895.798,51.

Ces résultats s'expliquent par :

- une progression globale au niveau de la société de 8,14 points du Taux d'Occupation, de 4,9 % du Prix Moyen hors taxe service compris et de 21 % du RevPar (Revenu par chambre).

Ces éléments se présentent comme suit pour nos trois établissements :

ETABLISSEMENT	INDICATEURS	ANNEE 2006	ANNEE 2005	VARIATION	VAR %
HOTEL REGINA PARIS	TO (en %)	68,75	57,90	10,85	
	PM (HT SC)	204,89	205,52	-0,63	-0,31%
	REVPAR	140,87	119,01	21,86	18,37%
HOTEL RAPHAEL PARIS	TO (en %)	68,20	62,62	5,58	
	PM (HT SC)	346,95	334,27	12,68	3,79%
	REVPAR	236,63	209,30	27,33	13,06%
HOTEL MAJESTIC PARIS	TO (en %)	59,92	55,12	4,80	
	PM (HT SC)	187,09	183,44	3,65	1,99%
	REVPAR	112,10	101,12	10,98	10,86%

- et par les efforts réalisés en ce qui concerne la gestion et la maîtrise des coûts.



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

LES CHIFFRES CLES

CHIFFRES CLES

En €	Année 2006	Année 2005	Année 2004
Chiffre d'affaires	21 122 633	18 472 789	17 259 151
Résultat d'exploitation	3 704 782	1 895 799	2 138 645
Résultat financier	576 285	311 748	203 619
Résultat courant	4 281 067	2 207 547	2 342 264
Résultat exceptionnel	-2 431	18 820	-1 232
Participation des salariés	-298 653	-82 198	-59 090
Impôts sur les bénéficiaires	-1 562 323	-917 836	-871 083
Résultat net	2 417 660	1 226 333	1 410 859

LES FAITS MARQUANTS

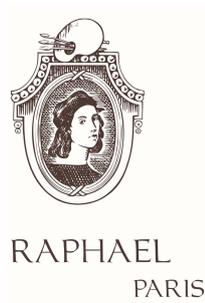
PROJET EN COURS CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ 30-32 RUE LA PÉROUSE

Rappel : Nous avons reçu le 26 octobre 2005 une lettre du Ministère des Affaires Etrangères nous demandant la résiliation du bail que nous avons conclu avec eux depuis de nombreuses années pour notre immeuble situé rue La Pérouse 75116 PARIS. Les locaux nous ont été restitués à la fin de l'année 2006. Après analyse des différentes solutions envisageables, votre Conseil d'administration a mis en œuvre un projet de réaffectation de ces locaux en activité hôtelière.

La création d'une activité hôtelière, commune à celle de notre établissement Hotel Majestic Paris dont les locaux sont mitoyens, nécessite de lourds investissements. Les premiers devis obtenus, le coût total du projet s'élèverait à environ 12 millions d'euros.

Les permis de construire et de démolir ont été obtenus courant janvier 2007 et certains travaux ont dores et déjà débutés.

Les aménagements des nouveaux locaux 30-32 rue La Pérouse et les nouvelles normes de sécurité mises à la charge des établissements accueillants du public vont engendrer des travaux également dans l'immeuble de l'actuel hôtel Majestic Paris. Nous estimons que ce dernier devrait être fermé au public pour une période de 4 à 6 mois qui pourrait débuter au quatrième trimestre 2007 et que le coût des travaux supplémentaires à réaliser serait d'un montant de 3 millions d'euros.



En conséquence et à ce jour, le montant total des travaux relatifs à ce projet s'élèverait à 15 millions d'euros pour la réalisation de cet ensemble hôtelier « mixte » de 57 chambres, dont 27 exploitables en appartements avec kitchenettes.

FINANCEMENT DU PROJET

Afin de financer partiellement ces travaux, le Conseil d'administration du 16 février 2007 a autorisé la mise en place d'un emprunt pour un montant total de 7 millions d'euros à appeler de février 2007 à août 2008 en fonction de nos besoins de trésorerie et à rembourser sur 7 ans à compter d'août 2008. La garantie de cet emprunt consiste en un nantissement sur le fond de commerce à créer 30-32 rue La Pérouse 75116 Paris. La société projette de financer le solde de ces travaux sur ses fonds propres.

LES TRAVAUX ENGAGES DANS NOS ETABLISSEMENTS

Nous avons réalisés au cours de l'année 2006 la réfection de 3 salles de bains au niveau de notre établissement hôtel Majestic Paris, 7 salles de bains et réfections de chambres à l'hôtel Regina Paris et 3 à l'hôtel Raphael Paris ainsi que la mise en œuvre de la réalisation d'une suite dans ce dernier afin de mieux répondre à la demande de notre clientèle haut de gamme.

NOUVELLE ORIENTATION DE LA RESTAURATION AU REGINA

Les efforts réalisés au niveau de la restauration à l'hôtel Regina Paris commencent à produire leurs effets. Le taux de marge brut s'est apprécié de 2.15 points au 31 décembre 2006 par rapport à 2005.



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

RESULTATS PAR ETABLISSEMENT

AU 31 DECEMBRE 2006

En €	REGINA	RAPHAEL	MAJESTIC	S.A.	Variation 2006/2005
Total Chiffre d'affaires	8 357 372	11 413 557	1 351 704	21 122 633	14%
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	8 614 412	11 779 706	2 044 550	22 438 669	14%
ACHATS CONSOMMES	608 322	1 056 487	33 496	1 698 307	19%
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	1 782 300	2 224 483	274 682	4 281 466	16%
IMPOTS & TAXES	597 593	463 544	104 806	1 165 943	4%
SALAIRES & TRAITEMENTS	3 009 047	3 611 122	560 306	7 180 475	8%
CHARGES SOCIALES	1 113 154	1 471 689	214 183	2 799 026	11%
AUTRES CHARGES DE GESTION	51 302	28 510	3 041	82 853	-33%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	7 161 718	8 855 835	1 190 515	17 208 069	7%
RESULTAT D'EXPLOITATION	722 502	2 275 715	706 567	3 704 782	95%
RESULTAT FINANCIER	21 173	397 428	157 684	576 285	85%
RESULTAT COURANT	743 675	2 673 142	864 250	4 281 067	94%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-301	-2 129	0	-2 431	N/S
RESULTAT AVANT IS & PARTICIPATION	743 374	2 671 013	864 250	4 278 636	92%
PARTICIPATION				-298 653	
IS				-1 562 323	70%
RESULTAT NET				2 417 660	97%

PRESENTATION DES BIENS DONT LA SOCIETE EST PROPRIETAIRE AU 31/12/2006

- Les hôtels (classes 4*)

HOTEL REGINA	HOTEL RAPHAEL	HOTEL MAJESTIC
2, Place des Pyramides	17, Avenue Kléber	29, Rue Dumont d'Urville
75001 PARIS	75116 PARIS	75116 PARIS
(120 chambres)	(86 chambres)	(30 chambres)

- La restauration

LE LOUNGE CLUB	LA SALLE A MANGER
du Bar Anglais et	LES JARDINS PLEIN CIEL
LA COUR JARDIN	LE « 17 » DU BAR ANGLAIS
(Restaurant du REGINA)	(Restaurants du RAPHAEL)
même adresse	même adresse



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

DIVERS

Un immeuble de rapport situé rue La Pérouse 75116 PARIS, actuellement en cours de réhabilitation afin d'en faire un hôtel de tourisme et deux appartements situés au 2^{ème} et 3^{ème} étage du 15, Avenue Kléber 75116 PARIS, mitoyens de l'hôtel RAPHAEL.

INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES

SITUATION DES PLACEMENTS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2006 HOTEL REGINA PARIS SA		
TYPE DE VALEURS	PRIX DE REVIENT	EVALUATION AU 31/12/2006
BMT	2 269 239	2 275 906
ACTIONS	545 650	581 731
OBLIGATIONS	2 325 043	2 446 872
SICAV/FCP	8 204 020	10 387 147
COMPTES A TERMES	8 437 756	8 437 756
TOTAL GENERAL	21 781 709	24 129 412

PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT

(Article 22 des statuts)

Le Conseil d'Administration vous propose d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

- bénéfice de l'exercice formant bénéfice distribuable de € 2 417 660,36
- à titre de dividendes aux actionnaires € 806 639,12

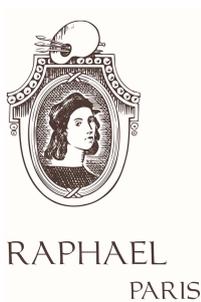
soit 0,34 € pour chacune des 2 372 468 actions composant le capital social de la société.

Ce dividende est éligible à l'abattement de 40% prévu par l'article 158-3 du Code Général des Impôts.

- Le solde, € 1 611 021,24 étant affecté aux autres réserves.



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

RAPPEL LEGAL DES DIVIDENDES

Pour mémoire, le nombre d'actions composant le capital est de 2 372 468

Exercice 2006 coupon n°160 net reçu 0,34 €

Exercice	Coupon n°	Revenu Global (particuliers)	Avoir fiscal	Net reçu
2005	159	0.26	0.00	0.26
2004	158	0.30	0.00	0.30
2003	157	0.45	0.15	0.30
2002	156	0.63	0.21	0.42
2001	155	0.69	0.23	0.46

REPARTITION DU CAPITAL

Famille BAVEREZ :	57.64 %
Financière de l'Echiquier :	12.88 %
Quilvest et Associés Gestion d'Actifs :	5.81 % ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Déclaration du 1^{er} décembre 2006 - Franchissement de seuil le 24 novembre 2006

A la connaissance de la société aucune autre personne physique ou morale ne possède plus de 5 % des actions du capital ou des droits de vote.

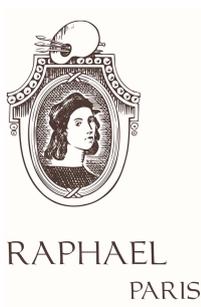
La société ne détient pas ses propres actions.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Au titre de l'exercice 2006, il n'y a pas eu de dépenses non déductibles fiscalement visées aux articles 39-4 et 39-5 du Code Général des Impôts.



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

INFORMATION SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

INFORMATIONS SOCIALES

- Les effectifs

L'effectif au 31/12/2006 était de 198 personnes, dont 116 hommes et 82 femmes. Il comprenait 23 cadres et 3 agents de maîtrise.

Le nombre total d'heures travaillées en 2006 a été de 426 636 heures.

L'effectif moyen sur l'année 2006 a été de 230 personnes.

- Durée du temps de travail

La durée du temps de travail est fixée à 39 heures hebdomadaires pour les hôtels REGINA et MAJESTIC et à 37 heures pour l'hôtel RAPHAEL.

Ces durées du temps de travail ont été fixées en conformité à l'avenant n° I de la Convention Collective Nationale des hôtels et des cafés restaurants du 13 juillet 2004 et l'avenant n° II du 5 février 2007.

- Mode de rémunérations et évolution de celles-ci

Il est pratiqué deux modes de rémunération :

- a) l'un concerne le personnel ayant directement un contact avec la clientèle.
- b) le second concerne les autres types de personnel.

Le personnel en contact avec la clientèle est rémunéré au service. Il bénéficie d'un minimum garanti qui est le plus souvent le SMIC.

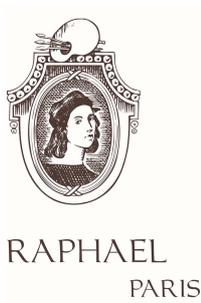
Le service destiné spécifiquement à ce type de personnel représente 15 % du montant des prestations facturées, hors taxes, il est collecté par la société, qui le comptabilise dans un sous-compte de chiffre d'affaires.

En parallèle le même montant est affecté à la rémunération du personnel de la catégorie concernée et décompté dans les charges de l'entreprise. Le processus détaillé est le suivant:

Il est d'abord imputé un premier montant prélevé sur le service collecté, destiné à assurer le minimum garanti, en cas d'insuffisance du service collecté pour couvrir les minima,



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

l'entreprise assure le complément. Lorsque le service dépasse les minima garantis l'excédent est partagé entre tous les ayants – droits en fonction de leur temps de présence au travail.

Les autres types de personnel sont rémunérés par un fixe mensuel. Le mode de rémunération au fixe concerne des catégories très variées de personnel telles que les employés administratifs et comptables, les employés commerciaux, réceptionniste, cuisinier, standardiste, de maintenance.

L'évolution des rémunérations du personnel rétribué au service 15 % est étroitement liée à l'évolution du chiffre d'affaires et au nombre de personnes employées.

Pour ce qui concerne le personnel rémunéré sur la base d'un fixe, en dehors des augmentations personnelles liées au mérite ou aux promotions, les rémunérations sont négociées annuellement avec les syndicats dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire sur les salaires.

Au titre de 2006, le personnel au fixe a été augmenté de 2% au 1^{er} janvier 2006.

- Nombre d'actions détenues par le personnel dans le cadre d'un PEE en période d'indisponibilité.

Le personnel de la société ne détient aucune action, dans le cadre évoqué.

- Egalité professionnelle

Pour ce qui est du personnel rémunéré au service le mode même de rémunération assure une égalité puisque, lorsque la totalité des minima garantis a été prélevé sur la masse du service perçu, le solde est partagé aux ayants droits de façon égalitaire et proportionnellement au nombre d'heures accomplies dans le mois, et ce quelque soit le sexe du bénéficiaire.

Pour ce qui concerne les rémunérations au fixe, celles-ci sont fixées à l'embauche en fonction de la qualité professionnelle de l'individu, de son niveau technique, de son niveau d'étude, de l'expérience professionnelle acquise ; et sont fonction du métier exercé, des responsabilités encourues et de la performance professionnelle des personnes concernées. Le sexe de la personne ne rentre pas en ligne de compte dans la détermination de son niveau salarial, tant à l'embauche que lors de son déroulement de carrière dans la société.



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

- Sous-traitance

HOTEL REGINA : l'entretien du hall, du bar, du salon de thé (sol et vitrerie) du sous-sol, des vestiaires et douches ainsi que les fenêtres du 1er et second étage est assuré par une société extérieure.

HOTEL RAPHAEL : l'entretien du hall, des bureaux (sol et vitrerie), des vestiaires et douches est assuré par une société extérieure.

- Travailleurs handicapés

Les types d'activité de l'hôtellerie - restauration offrent peu de possibilité d'emploi de personnes handicapées. Dans la mesure des possibilités de l'entreprise, le maintien des personnes ayant été reconnues handicapés et/ou ayant des limitations professionnelles indiquées par la Médecine du travail, est assurée dans les meilleures conditions.

Au cours de l'année 2006, notre société n'a pas employé le nombre voulu d'handicapés. Elle s'est libéré de son obligation par un versement à l'AGEFIH.

- Formation

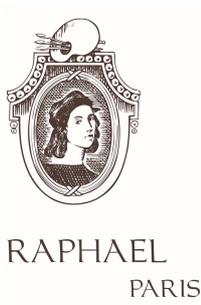
La société continue à participer à l'effort de formation aux différents métiers de l'hôtellerie et de la restauration notamment en accueillant des jeunes en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation (22 apprentis et 7 personnes en contrat de professionnalisation) représentant 18 397 heures de travail accomplies sous ces types de contrat. L'entreprise accueille également régulièrement des stagiaires d'écoles hôtelières.

Le budget de formation de la société est d'environ 110 000 €. Les formations portent principalement sur les langues, l'informatique, l'œnologie, l'accueil, la communication et le management à divers niveaux.

Au cours de l'année 2006, il y a eu environ 1 400 heures de formations données et le nombre d'heures ouvertes au 31 décembre 2006 au titre du DIF – Droit Individuel à la Formation - s'élève à 8 020 heures.



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

LA CONSOMMATION ENERGETIQUE DE NOS HOTELS PEUT SE RESUMER COMME SUIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2006

Consommation électrique 1 840 000 KW/H pour un coût global d'environ 99 000 €

Consommation d'énergie pour le chauffage :

- Hôtels REGINA et RAPHAEL

Le chauffage de ces deux hôtels est assuré par le CPCU (chauffage urbain). Leur consommation globale annuelle est d'environ 3 400 tonnes pour un coût de près de 110 000 €.

- Hôtel MAJESTIC

Cet hôtel dispose d'un système de chauffage au gaz. La consommation annuelle d'énergie est d'environ 29 000 m³ pour 2006 pour un coût de 11 700 € hors taxes.

Notre société a pris des mesures afin de réduire la consommation d'énergie électrique et a procédé notamment à l'installation d'interrupteurs centraux à carte, fonctionnant avec la carte de la chambre, dans toutes les chambres à l'hôtel Regina et déjà dans quelques chambres dans les hôtels Raphael et Majestic.

Concernant la consommation d'eau, la société a mis en place des systèmes d'économie d'eau avec l'équipement de « mousseurs » qui permettent de limiter le débit et la consommation d'eau.

Au niveau des déchets, notre société effectue le tri sélectif.

MONTANT DES PROVISIONS & GARANTIES POUR RISQUES EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

Aucun risque particulier ne s'étant manifesté durant l'exercice 2006, il n'y a pas eu nécessité de constituer de provision.

INDEMNITES VERSEES EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT SUITE A UNE DECISION JUDICIAIRE

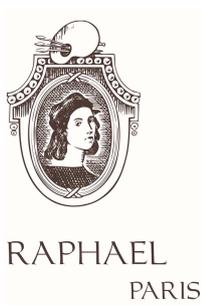
Nous n'avons aucun contentieux en ce domaine.

PRISE DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES

Notre société ne détient aucune participation.



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'Article L225-102-1 alinéa 3, nous vous rendons compte ci-après de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice.

LISTE DES ADMINISTRATEURS SA HOTEL REGINA PARIS

AUTRES FONCTIONS EXERCEES

Madame Françoise BAVEREZ
Président Directeur Général
Directeur HOTEL MAJESTIC

Gérant de la SC REJESEL

Madame Véronique VALCKE
Directeur Général Délégué

Administrateur de MEDEF PARIS

Monsieur Pierre d'HARCOURT

Président du Conseil de surveillance Pyrénées Presse
Président du Conseil de surveillance SA
INTERNETO
Gérant de la SARL PHARCOURT
Administrateur de BAZIN SA

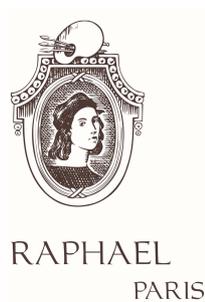
Monsieur Raymond GONDARD

Monsieur Yves de LAROUSSILHE

Monsieur Marcel FRANCOIS

Monsieur Alain ASTIER
Directeur HOTEL REGINA

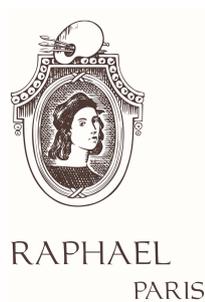
Monsieur Christian BEAUVAIS



REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

En application de la loi 2001-240, vous trouverez ci-dessous listé la rémunération totale ainsi que les avantages de toute nature versés par la société durant l'année 2006 à chacun de ses mandataires sociaux.

Personnes concernées	Montant versé au cours de l'année 2006 (en €)	Origine
Madame Françoise BAVEREZ	243 111	Contrat de travail Mandat de PDG Jetons de présence Avantage en nature
Monsieur Alain ASTIER	211 940	Contrat de Travail Jetons de présence Avantage en nature
Madame Véronique VACKE	66 630	Mandat de Directeur Général Délégué Jetons de présence
Monsieur Christian BEAUVAIS	10 840	Jetons de présence
Monsieur Raymond GONDARD	5 584	Jetons de présence
Monsieur Yves de LAROUSSILHE	3 920	Jetons de présence
Monsieur Pierre d'HARCOURT	3 920	Jetons de présence
Monsieur Marcel FRANCOIS	3 920	Jetons de présence



OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LES TITRES DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE 2006

Date de l'opération	Déclarant	Instrument financier	Nature de l'opération	Lieu de l'opération	Nombre de titres	Prix unitaire (en €)	Montant de l'opération (en €)
26 avril 2006	Mme Françoise Baverez PDG	Actions	Acquisition	Paris - Euronext	1820	33,00	60 060,00
12 juillet 2006	Mme Françoise Baverez PDG	Actions	Acquisition	Paris - Euronext	3000	30,20	90 600,00
25 juillet 2006	Mme Françoise Baverez PDG	Actions	Acquisition	Paris - Euronext	1000	31,90	31 900,00

MANDATS DE NOS ADMINISTRATEURS

FIN DE MANDATS DE DEUX DE NOS ADMINISTRATEURS

Les mandats de Madame Véronique Beauvais-Valcke et de Monsieur Raymond Gondard arrivent à échéance avec l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Nous remercions Madame Véronique Valcke et Monsieur Raymond Gondard pour leur implication dans les travaux du Conseil d'Administration et nous proposons à l'Assemblée générale de leur donner quitus pour leur gestion écoulée.

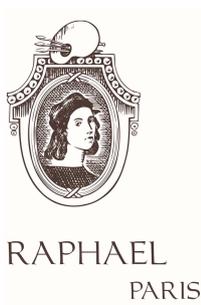
RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

Nous proposons à l'Assemblée générale ordinaire le renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Véronique Valcke pour une durée de 6 années qui prendra fin avec l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Nous proposons également à l'Assemblée générale ordinaire le non renouvellement du mandat d'administrateur de M. Gondard et le non pourvoi du poste devenu en conséquence vacant.



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

MODIFICATIONS STATUTAIRES

En application du décret n° 2006-1566 du 11 décembre 2006, modifiant le décret n° 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales, et des lois et décrets en vigueur, nous vous proposons de modifier nos statuts et notamment :

- L'article 9 portant sur les franchissements de seuils de détention des actions ou des droits de vote de la société – à détention « du capital » est ajouté « ou des droits de vote ».
- L'article 14 portant sur les conventions avec les administrateurs, les directeurs généraux ou tout actionnaire possédant au moins 10% des droits de vote. Le décret du 11 décembre 2006 soumet certains « engagements » pris au bénéfice de ces personnes par la société, à la même procédure de contrôle et d'autorisation que les conventions. D'autre part, il augmente le seuil pour les actionnaires concernés de 5% à 10% de détention des droits de vote.
- L'article 15 ter portant sur le Collège de censeurs. Le Conseil d'administration profite des modifications statutaires à effectuer lors de l'Assemblée générale pour soumettre à son approbation la création d'un tel Collège. En effet, il estime souhaitable, en fonction des besoins et des situations auxquels doit faire face la société, d'avoir la possibilité de s'adjoindre des conseils ou compétences de personnes, actionnaires ou non, ayant une bonne connaissance de la société.
- L'article 18 portant sur les délais et modalités de publication des avis de réunion et de convocation des actionnaires en Assemblées générales et sur l'enregistrement comptable des titres pour pouvoir participer à ces mêmes Assemblées, en application du décret précité.
- L'article 19 portant sur la compétence des Assemblées générales ordinaires en application de la loi.
- Les articles 21 et 22 portant respectivement sur les comptes et sur les bénéfices. Les corrections suivantes sont proposées : pour l'article 21, à « des Commissaires » est ajouté « aux comptes » et pour l'article 22, « report bénéficiaire » est modifié en « report à nouveau bénéficiaire ».

Ces modifications statutaires vous sont proposées dans le texte des résolutions ci-dessous, dans sa partie « extraordinaire ».



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

GESTION DES RISQUES

RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ ET À L'ENVIRONNEMENT

De par sa nature, l'activité de la société comporte peu de risque pour l'environnement. Il s'agit pour l'essentiel de risques d'incendie, de rupture de canalisation d'eau ou de gaz. Concernant notre activité de restauration, le principal risque consiste en la pollution des eaux usagées liées aux évacuations d'eaux grasses.

Des moyens de prévention et de lutte ont été mis en place dans chaque établissement afin de minimiser ces risques.

ASSURANCES – COUVERTURE DES RISQUES

La majeure partie des risques encourus par la société est couverte par la souscription d'assurances portant sur :

- les dommages aux biens pour ce qui concerne les risques d'incendie, de dégâts des eaux, vol, vandalisme, bris de glace ou de machine,
- la protection financière pour ce qui concerne les risques de perte d'exploitation, de perte de la valeur vénale du fonds de commerce,
- nos responsabilités pour ce qui concerne les risques de mise en cause de notre responsabilité civile professionnelle.

En matière de dommages et pertes d'exploitation, la couverture maximale est de 40 m€ par sinistre, ce qui permettrait de couvrir les pertes et indemnités consécutives à un sinistre qui frapperait l'un de nos deux principaux établissements.

RISQUES FINANCIERS

RISQUES DE TAUX D'INTERETS ET DE CHANGE

Risque de change :

Les volumes traités en devises ne justifient pas la mise en place de couverture de change. Les devises concernées sont essentiellement le Dollar US et le Yen.

Risque de taux d'intérêts :

La société a souscrit en février 2007 un emprunt d'un montant maximum de 7 m€ à taux variable.

Jusqu'à la date limite de décaissement soit le 28 août 2008, pour chaque décaissement fractionné, le prêt portera intérêts à Euribor 1 mois. Ce taux est plafonné à 4,10%.



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

A compter de la date limite de décaissement, le prêt remboursable par amortissement constant jusqu'au 28 août 2015, portera intérêts calculés trimestriellement à 3,92% si Euribor 3 mois est inférieur à 5% ou à Euribor 3 mois au-delà.

L'étude de la sensibilité des frais financiers aux variations de taux d'intérêts sera réalisée pour le prochain rapport annuel. Nous souhaitons cependant rappeler que la société effectue, outre cet emprunt, des placements financiers à des taux similaires de marché.

RISQUES SUR LES ACTIONS DETENUES EN PORTEFEUILLE

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement, tel que présenté ci-dessus dans le tableau d'inventaire au 31 décembre 2006, est composé principalement d'instruments de trésorerie monétaires (SICAV, FCP, Bons Monétaires) souscrits auprès d'établissements bancaires de premier rang. Le total des actions représente 2,5% des placements financiers de la société à la fin de l'exercice 2006 et les obligations 10,7%.

Ces portefeuilles d'actions et obligations sont gérés par un prestataire pour le compte de notre société, ce dernier appliquant les instructions de prudence de la direction de la société en ce qui concerne leur composition.

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

La SA HOTEL REGINA PARIS est une société anonyme de type classique dotée d'un Conseil d'Administration de 8 membres qui se réunit statutairement au moins une fois par trimestre.

- Madame Françoise BAVEREZ est Président Directeur Général,
- Madame Véronique BEAUVAIS-VALCKE est Directeur Général Délégué.

(Les éléments détaillés sur le fonctionnement du Conseil d'Administration sont présentés dans le rapport du Président joint)

STOCKS OPTIONS & ASSIMILES

Aucune stock option ou assimilée n'est détenue par les Administrateurs, la direction ou le personnel de la société.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement susceptible d'influer sur les comptes de la société de manière significative n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

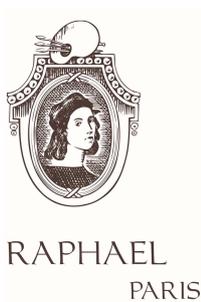
RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Décret n°67-236 du 23-03-1967)

En Euros	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006
Capital en fin d'exercice					
Capital social	10 127 050,00	10 127 050,00	10 127 050,00	10 127 050,00	10 127 050,00
Nombre d'actions ordinaires	2 372 468,00	2 372 468,00	2 372 468,00	2 372 468,00	2 372 468,00
Opérations et résultat					
Chiffre d'affaires (H.T.)	18 104 477,90	16 305 173,06	17 259 151,36	18 472 788,83	21 122 633,17
Résultat av. impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	5 333 804,97	3 268 846,37	4 001 997,76	3 743 640,09	5 494 299,49
Impôts sur les bénéfices	1 232 259,00	472 723,00	871 083,00	917 836,00	1 562 323,00
Participation des salariés	201 854,00	0,00	59 090	82 198,00	298 653,00
Résultat ap. impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	2 094 799,70	1 192 340,65	1 410 858,58	1 226 332,64	2 417 660,36
Résultat distribué	996 436,56	711 740,40	711 740,40	616 841,68	
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements et provisions	1,65	1,25	1,32	1,16	
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	0,88	0,5	0,59	0,52	
Dividende attribué	0,42	0,3	0,3	0,26	
Personnel					
Effectif moyen des salariés	190	193	195	229	230
Montant de la masse salariale	5 632 772,21	5 675 627,69	6 097 097,17	6 655 153,32	7 180 474,68
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécu. Soc. oeuvres sociales)	2 090 072,76	2 112 623,98	2 264 282,13	2 531 514,84	2 799 026,15



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

HONORAIRES VERSES AU COMMISSAIRE AUX COMPTES

HONORAIRES VERSES AU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Audit	M. Bernard ROBIN		
	Montant en €		%
	2006	2005	
Commissariat aux comptes	23 023	22 126	4%
TOTAL	23 023	22 126	4%

Aucune autre prestation ou mission connexe n'a été effectuée par le commissaire aux comptes au cours de l'exercice 2006.

PERSPECTIVE D'AVENIR

Pour l'exercice 2007, nous attendons un chiffre d'affaires en légère augmentation par rapport à celui de l'année 2006.

Cependant, notre résultat net devrait s'établir à un niveau sensiblement équivalent à celui de l'année 2005. Pour mémoire, le résultat net 2005 s'élevait à 1,2 m€.

La stabilité attendue de la rentabilité pourrait être affectée par les éléments suivants :

- la perte des revenus que nous percevons du Ministère des Affaires Etrangères à titre de loyer pour notre immeuble situé 30-32 rue La Pérouse, et dans lequel nous avons engagé des travaux afin d'en faire un hôtel. La mise en exploitation de cet immeuble n'est pas prévue avant fin 2008.
- la fermeture de l'actuel hôtel Majestic prévue à partir du dernier trimestre 2007 pour une période estimée de 4 à 6 mois afin de réaliser les travaux de mise aux normes qui s'imposent et notamment l'en - cloisonnement des escaliers.

Toutefois, la société compte poursuivre ses actions initiées au titre des exercices précédents à savoir :

- maintenir la qualité des services offerts,
- optimiser la rentabilité en intensifiant les contrôles sur les marges et les frais généraux et en rationalisant le fonctionnement et les coûts de structure.



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 21 JUIN 2007

AVIS DE REUNION VALANT AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la société HOTEL REGINA PARIS, sont convoqués par le Conseil d'Administration en Assemblée Générale Mixte à l'Hôtel REGINA PARIS, 2 Place des Pyramides 75001 Paris, le 21 juin 2007 à 10 heures, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR – ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

ASSEMBLEE GENERALE A CARACTERE ORDINAIRE

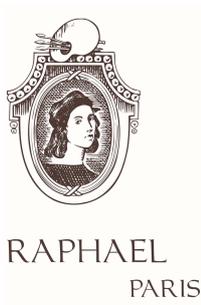
- Rapport du Conseil d'Administration
- Rapports du Commissaire aux Comptes
- Approbation des comptes annuels de l'exercice 2006
- Approbation de la répartition du résultat
- Quitus à Monsieur Gondard et Madame Valcke, administrateurs sortants, pour leur gestion écoulée
- Renouvellement d'un administrateur
- Pouvoirs au porteur pour faire déposer, publier et accomplir toutes les formalités nécessaires

ASSEMBLEE GENERALE A CARACTERE EXTRAORDINAIRE

- Approbation de la modification des statuts portant sur les franchissements de seuils de détention des actions ou des droits de vote de la société – article 9 des statuts
- Approbation de la modification des statuts portant sur les conventions avec les administrateurs, les Directeurs généraux ou tout actionnaire possédant au moins 10% des droits de vote – article 14 des statuts
- Approbation de la modification des statuts portant sur le Collège de censeurs – article 15 ter des statuts
- Approbation de la modification des statuts portant sur les Assemblées générales – article 18 des statuts
- Approbation de la modification des statuts portant sur la compétence des Assemblées générales ordinaires – article 19 des statuts
- Approbation de la modification des statuts portant sur les comptes – article 21 des statuts
- Approbation de la modification des statuts portant sur les bénéfices – article 22 des statuts
- Pouvoirs au porteur pour faire déposer, publier et accomplir toutes les formalités nécessaires



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

Les demandes d'inscription à l'ordre du jour de projets de résolution par les actionnaires doivent, conformément aux dispositions légales, être envoyées au siège social à compter de la publication du présent avis et jusqu'à vingt-cinq jours avant l'assemblée soit au plus tard le samedi 26 mai 2007.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut prendre part à cette assemblée ou s'y faire représenter par son conjoint ou un autre actionnaire.

Toutefois, pour être admis à cette assemblée, à voter par correspondance ou à s'y faire représenter :

1) Les titulaires d'actions nominatives devront être inscrits en compte nominatif, pur ou administré, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit le 18 juin 2007 à zéro heure, heure de Paris

2) Les titulaires d'actions au porteur devront être enregistrés au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit le 18 juin 2007 à zéro heure, heure de Paris. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité sera constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier. Cette attestation de participation devra être annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établi au nom de l'actionnaire. Une attestation pourra également être délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée qui n'aura pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée.

Les actionnaires peuvent obtenir le formulaire unique susvisé sur demande adressée par lettre simple à leur intermédiaire financier ou à la Société Générale, Service des assemblées, 32 rue du Champ de Tir, BP 81236, 44312 Nantes Cedex 3.

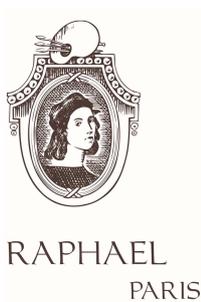
Il est rappelé que, conformément à la loi et aux statuts :

- La demande du formulaire unique devra avoir été reçue par la Société ou la Société Générale 6 jours au moins avant la date de réunion ;
- Les votes par correspondance ou par procuration ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis et incluant, le cas échéant, l'attestation de participation parvenus à la Société ou à la Société Générale 3 jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale.
- L'actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'assemblée ou de s'y faire représenter.

Le présent avis vaut avis de convocation, sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour, par suite d'éventuelles demandes d'inscription de projet de résolutions présentées par les actionnaires.



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

TEXTE DES RESOLUTIONS

RESOLUTIONS - ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1^{ère} RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, du rapport concernant l'information sociale et environnementale, les rapports du Président du Conseil d'Administration concernant l'activité du Conseil d'Administration et le contrôle interne, pris connaissance des comptes de la société, incluant l'annexe, entendu la lecture des rapports du Commissaire aux comptes, approuve dans leur totalité les comptes arrêtés au 31 décembre 2006 faisant apparaître un résultat bénéficiaire de € 2 417 660,36.

Adoptée : 3 397 221 voix pour – 0 voix contre

2^{ème} RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'application et la répartition du bénéfice telles qu'elles lui sont proposées par le Conseil d'administration, à savoir :

- bénéfice de l'exercice formant bénéfice distribuable de € 2 417 660,36

- à titre de dividendes aux actionnaires € 806 639,12

soit 0,34 € pour chacune des 2 372 468 actions composant le capital social de la société.

Ce dividende est éligible à l'abattement de 40% prévu par l'article 158-3 du Code Général des Impôts.

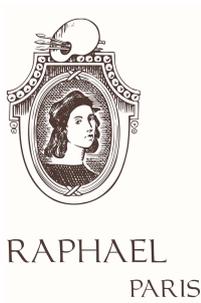
Le solde, € 1 611 021,24 étant affecté aux autres réserves.

Elle a pris connaissance et approuve les dividendes des trois dernières années détaillés dans le rapport de gestion. L'Assemblée générale ordinaire laisse le soin au Conseil d'administration de fixer la date de paiement du coupon n°160.

Adoptée : 3 397 081 voix pour – 140 voix contre



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

3^{ème} RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire a pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes et approuve ledit rapport dans tous ses termes.

Adoptée : 3 394 821 voix pour – 0 voix contre – 2 400 voix hors vote

4^{ème} RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire donne quitus à Monsieur Raymond GONDARD, administrateur sortant, pour sa gestion écoulée.

Adoptée : 3 397 221 voix pour – 0 voix contre

5^{ème} RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire décide de ne pas renouveler le mandat d'administrateur devenu vacant.

Adoptée : 3 397 081 voix pour – 140 voix contre

6^{ème} RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire donne quitus à Madame Véronique BEAUVAIS - VALCKE, administrateur sortant, pour sa gestion écoulée.

Adoptée : 3 397 221 voix pour – 0 voix contre

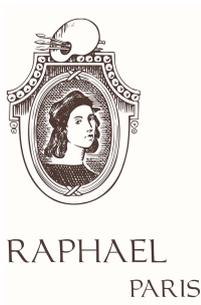
7^{ème} RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Véronique BEAUVAIS - VALCKE pour une durée de 6 années qui prendra fin avec l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Adoptée : 3 397 221 voix pour – 0 voix contre



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

8^{ème} RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire prend acte qu'il n'y a pas eu, au cours de l'exercice 2006, de charges non déductibles liées aux articles 39-4 et 39-5 ou 223 quarter et 223 quinquies du Code Général des Impôts, tel qu'il en est fait mention dans le rapport de gestion.

Adoptée : 3 397 221 voix pour – 0 voix contre

9^{ème} RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour faire déposer, publier et accomplir toutes les formalités nécessaires.

Adoptée : 3 397 221 voix pour – 0 voix contre

RESOLUTIONS - ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

1^{ère} RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 9 paragraphe 1 des statuts qui est désormais libellé ainsi qu'il suit :

« Article 9 : Franchissement des seuils :

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions correspondant à 0,50% du capital social ou des droits de vote et à tous les multiples de ce pourcentage jusqu'au seuil de 34% du capital social ou des droits de vote, est tenue, dans un délai de 5 jours de négociation ou de bourse suivant ce franchissement de seuil de 0,50% et de chacun de ses multiples, de déclarer à la Société par lettre recommandée AR, le nombre total d'actions qu'elle possède. »

Le reste de l'article est inchangé.

Adoptée : 3 395 743 voix pour – 1 478 voix contre



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

2^{ème} RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 14 des statuts qui est désormais libellé ainsi qu'il suit :

« Article 14 : Conventions avec les Administrateurs et les Directeurs Généraux ou tout actionnaire possédant au moins 10% des droits de vote :

I – Conventions et engagements réglementés

Toute convention et engagement entre la Société, l'un de ses administrateurs, l'un de ses Directeur général ou Directeur général délégué, ou tout actionnaire possédant au moins 10% des droits de vote, soit directement, soit indirectement, soit par personne interposée, doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'administration. Il en est de même pour les conventions entre la Société et une autre entreprise, si l'un des administrateurs, Directeur général ou Directeur général délégué ou actionnaire de la société possédant plus de 10% des droits de vote, est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du directoire ou du conseil de surveillance de l'entreprise.

L'administrateur, le Directeur général ou Directeur général délégué ou les actionnaires se trouvant dans l'un des cas prévus, sont tenus d'en faire la déclaration au Conseil d'administration. Il ne peut prendre part au vote sur l'autorisation sollicitée.

Sont également soumis à la procédure de contrôle des conventions réglementées :

- les engagements pris au bénéfice de son Président, Directeur général, Directeur général délégué par la Société elle-même ou par toute société contrôlée ou qui la contrôle et correspondant à des éléments de rémunération, des contreparties financières ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de ces fonctions, ou postérieurement à celles-ci, conformément aux dispositions de l'article L 225-42-1 du code de commerce ;
- les engagements similaires pris au bénéfice de salariés nommés aux fonctions de direction énumérées précédemment et figurant dans leur contrat de travail, conformément aux dispositions de l'article L 225-22-1 du code de commerce.

Le Président du Conseil d'administration avise les Commissaires aux Comptes des conventions et engagements ainsi autorisées dans un délai d'un mois à compter de la conclusion desdites conventions ; celles-ci font l'objet d'un rapport des Commissaires aux comptes à l'Assemblée qui statue sur ce rapport ; l'intéressé ne peut pas prendre part au vote.

Les conventions autorisées par le Conseil d'administration, même non approuvées par l'Assemblée générale, produisent leurs effets à l'égard des tiers sauf lorsqu'elles sont



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

annulées dans le cas de fraude ; toutefois, les conséquences dommageables pour la Société des conventions désapprouvées par l'Assemblée générale peuvent être mises à la charge de l'administrateur, du Directeur général, du Directeur général délégué intéressé, de l'actionnaire possédant plus de 10% des droits de vote concerné et, éventuellement, des autres membres du Conseil d'administration.

II – Conventions interdites

Il est interdit aux administrateurs autres que les personnes morales, au Directeur général au Directeur général délégué, aux représentants permanents des personnes morales administrateurs :

- de contracter sous quelque forme que ce soit des emprunts auprès de la Société,
- de se faire consentir par elle un découvert en compte courant ou autrement,
- de se faire cautionner ou avaliser par elle leurs engagements envers les tiers.

La même interdiction s'applique aux conjoints, ascendants et descendants des administrateurs, Directeur général et Directeur général délégué ou représentants permanents des personnes morales et, d'une manière générale, à toute personne interposée.

III – Conventions libres

Sont libres les conventions portant sur les opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Par opérations courantes, il faut entendre celles qui sont effectuées par la Société dans le cadre de son activité ordinaire et, s'agissant d'actes de disposition arrêtées à des conditions suffisamment usuelles pour s'apparenter à des opérations habituelles.

Les conditions peuvent être considérées comme normales lorsqu'elles sont habituellement pratiquées par la Société dans ses rapports avec les tiers. Il faut aussi tenir compte des conditions en usage pour des conventions semblables dans d'autres sociétés ayant la même activité.

Les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, intervenant entre la Société et l'un de ses administrateurs, un Directeur général ou un Directeur général délégué, ou l'un de ses actionnaires possédant au moins 10% des droits de vote, doivent être communiquées par l'intéressé au Président du Conseil d'administration.

Celui-ci doit établir une liste des conventions avec indication de leur objet et la communiquer :

- d'une part, aux membres du Conseil d'administration,
- d'autre part, aux Commissaires aux Comptes.



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

Cette liste est tenue à la disposition des actionnaires au siège social quinze jours avant l'Assemblée générale ordinaire annuelle. »

Adoptée : 3 397 221 voix pour – 0 voix contre

3^{ème} RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier les statuts en y insérant un article 15 ter : « *Collège de censeurs* » libellé ainsi qu'il suit :

« Article 15 ter : Collège de censeurs :

Le Conseil pourra nommer un ou plusieurs censeurs (le « collège de censeurs »), personnes physiques, actionnaires ou non.

La durée des fonctions des membres du collège de censeurs sera fixée par le Conseil d'administration ; ils peuvent être révoqués à tout moment sans indemnité, par décision du Conseil d'administration.

Le collège de censeurs pourra assister à toutes les réunions du Conseil d'administration et à toutes les assemblées d'actionnaires en qualité de simple observateur, sans droit de vote.

La société transmettra au collège de censeurs, de la même manière qu'aux membres du conseil d'administration et qu'aux actionnaires composant l'assemblée générale, les convocations à chacune de ces réunions ainsi que copie de tous documents remis à ces occasions.

Le collège de censeurs exerce auprès de la société une mission générale et permanente de conseil et de surveillance. Il ne peut toutefois s'immiscer dans la gestion de la société ni généralement se substituer aux organes légaux de celle-ci.

Le cas échéant, le Conseil d'administration peut allouer une rémunération au collège de censeurs, dont il fixe le montant. Cette rémunération est prélevée, s'il y a lieu, sur le montant des jetons de présence alloués au Conseil par l'Assemblée générale. »

Adoptée : 3 397 081 voix pour – 140 voix contre



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

4^{ème} RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 18 des statuts qui est désormais libellé ainsi qu'il suit :

« Article 18 : Assemblées Générales :

1ère partie :

Les actionnaires sont réunis chaque année en Assemblée générale ordinaire dans les six premiers mois qui suivent la clôture de l'exercice.

L'Assemblée générale ordinaire peut, en outre, être convoquée extraordinairement.

L'Assemblée générale extraordinaire est convoquée lorsqu'il y a lieu de modifier les statuts.

Une Assemblée générale à caractère constitutif est convoquée lorsqu'il y a lieu de procéder à la vérification de la valorisation d'apports en nature ou la stipulation d'avantages particuliers.

2ème partie :

Les Assemblées générales sont convoquées par le Conseil d'administration au jour, heure et lieu indiqués dans l'avis de convocation.

A défaut, elles peuvent être également convoquées :

1) par le Commissaire aux Comptes,

2) par un mandataire désigné en justice :

- à la demande de tout intéressé en cas d'urgence,
- à la demande du comité d'entreprise en cas d'urgence,
- à la demande d'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins 5% du capital social,
- à la demande d'une association d'actionnaires répondant aux conditions fixées par la loi.

L'Assemblée peut également être convoquée par les actionnaires qui détiennent la majorité du capital ou des droits de vote mais seulement après une offre publique d'achat ou d'échange ou après une cession de bloc de contrôle.

Un avis de réunion, conforme aux lois et règlements en vigueur, doit être publié au Bulletin des annonces légales obligatoires, dans un délai d'au moins 35 jours avant l'Assemblée.



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

Au moins 15 jours avant l'Assemblée, sur première convocation, et au moins 6 jours avant l'Assemblée, sur convocation suivante, un avis de convocation, conforme aux lois et règlements en vigueur, doit être publié dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social ainsi qu'au Bulletin des annonces légales obligatoires, après avis préalable à l'Autorité des Marchés Financiers.

Il n'est possible de déroger aux délais prévus aux paragraphes précédents que lorsque l'Assemblée est convoquée en application des dispositions de l'article L. 233-32 du code de commerce.

L'ordre du jour est fixé par l'auteur de la convocation sauf la faculté pour les actionnaires ou les associations d'actionnaires de requérir, dans les conditions prévues par la loi, l'inscription de projets de résolutions.

3ème partie :

Les Assemblées se composent de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions détenues. Un actionnaire ne peut être représenté que par un autre actionnaire ou son conjoint.

Pour avoir le droit d'assister aux Assemblées ou de s'y faire représenter, il est justifié de la qualité d'actionnaire par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application du septième alinéa de l'article L. 228-1, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Le Conseil d'administration aura toujours la faculté d'accepter les pouvoirs en dehors des délais et conditions ci-dessus prévus.

4ème partie :

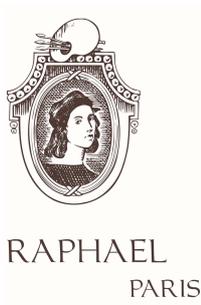
L'Assemblée générale est présidée par le Président du Conseil d'administration ou à son défaut par un administrateur délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

En cas de convocation par le Commissaire aux Comptes ou par un mandataire de justice, l'Assemblée est présidée par celui ou l'un de ceux qui l'ont convoquée.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux plus forts actionnaires présents et acceptants. Le bureau désigne un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

Il est tenu une feuille de présence émargée par les actionnaires et certifiée exacte par les membres du bureau.

Chaque membre de l'Assemblée générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limitations.

Toutefois, disposeront eux ou leurs mandataires de deux voix par action, sans limitation, les propriétaires d'actions nominatives entièrement libérées, qui auront été inscrites à leur nom pendant quatre ans au moins.

En cas de transfert de la nue-propriété ou de la nue-propriété et de l'usufruit d'actions par suite de succession, de liquidation de communauté de biens ou de donation entre vifs au profit du conjoint ou d'un parent à un degré successible, la durée de détention de leurs droits par le nu-propriétaire et par l'usufruitier se calcule à compter du jour où ces droits sont entrés dans le patrimoine de celui qui a transféré la nue-propriété et/ou l'usufruit.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

5ème partie :

Les délibérations de l'Assemblée générale sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial tenu au siège social et coté et paraphé. Toutefois, ces procès-verbaux peuvent être établis sur des feuilles mobiles numérotées sans discontinuité et paraphés. Ils sont signés par les membres du bureau.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'administration ou par un administrateur exerçant les fonctions de Directeur général ; ils peuvent également être certifiés par le secrétaire de l'Assemblée.

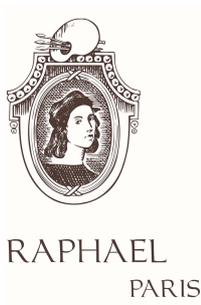
6ème partie :

L'Assemblée générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Ses délibérations, prises conformément à la loi et aux statuts, obligent tous les actionnaires même absents ou dissidents. »

Adoptée : 3 397 221 voix pour – 0 voix contre



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

5^{ème} RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 19 paragraphe 2 des statuts et d'insérer un paragraphe 3 audit article, le tout étant libellé ainsi qu'il suit :

« Article 19 : Assemblées Générales Ordinaires :

...

§ 2. – L'Assemblée générale ordinaire entend les rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes, elle discute, approuve ou redresse les comptes, fixe les dividendes, nomme ou révoque les administrateurs et les Commissaires aux comptes, confère au Conseil d'administration les autorisations nécessaires et délibère sur toutes propositions portées à son ordre du jour, et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire.

§ 3. – L'Assemblée générale ordinaire est compétente pour autoriser le Président du conseil d'administration à accorder des sûretés particulières dans l'hypothèse d'un emprunt obligataire conformément aux articles L 228-78 et L 228-81 du code de commerce. »

Adoptée : 3 397 221 voix pour – 0 voix contre

6^{ème} RESOLUTION :

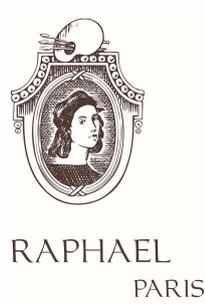
L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 21 alinéa 2 des statuts qui est désormais libellé ainsi qu'il suit :

« Article 21 : Comptes :

...

Il est établi chaque année un inventaire des comptes annuels et un rapport de gestion écrit qui sont mis à la disposition des Commissaires aux comptes et communiqués aux actionnaires conformément à la loi. »

Adoptée : 3 397 221 voix pour – 0 voix contre



7^{ème} RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 22 alinéa 2 des statuts qui est désormais libellé ainsi qu'il suit :

« **Article 22 : Bénéfices :**

...

Le solde desdits bénéfices, augmenté du report à nouveau bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable. »

Le reste de l'article est inchangé.

Adoptée : 3 397 221 voix pour – 0 voix contre

8^{ème} RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour faire déposer, publier et accomplir toutes les formalités nécessaires.

Adoptée : 3 397 221 voix pour – 0 voix contre



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LE CONTRÔLE INTERNE

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, j'ai l'honneur de vous rendre compte, aux termes du présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'Administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par votre société.

A. CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2006, le Conseil d'Administration était composé de 8 membres, à savoir :

NOM	DATE DE NOMINATION	DATE D'ECHEANCE DU MANDAT
Mme Françoise BAVEREZ	AG du 24 juin 2004	AG de 2010
Mme Véronique BEAUVAIS-VALCKE	AG du 26 juin 2001	AG de 2007
Monsieur Alain ASTIER	AG du 24 juin 2003	AG de 2009
Monsieur Christian BEAUVAIS	AG du 24 juin 2004	AG de 2010
Monsieur Marcel FRANCOIS	AG du 24 juin 2003	AG de 2009
Monsieur Raymond GONDARD	AG du 26 juin 2001	AG de 2007
Monsieur Pierre d'HARCOURT	AG du 24 juin 2003	AG de 2009
Monsieur Yves de LARO USSILHE	AG du 27 juin 2002	AG de 2008

Par ailleurs, nous vous rappelons que le Conseil d'Administration de notre société a nommé un Directeur général délégué lors de sa réunion du 19 décembre 2002 et que la direction générale de la société est assurée par le Président.



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

ORGANISATION DES REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le rôle du Conseil d'Administration est de déterminer les orientations de l'activité de la société.

Les convocations aux réunions du Conseil sont effectuées en conformité avec les obligations légales mais en concertation avec chacun des administrateurs afin d'obtenir le maximum de présence de chacun des membres.

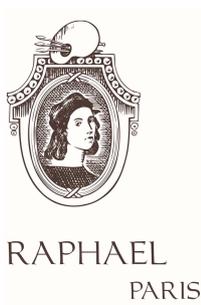
L'ordre du jour est fixé par le Président suivant l'actualité de l'entreprise.

Au cours de l'exercice écoulé, notre conseil s'est réuni 4 fois les 30 mars 2006, 27 juin 2006, 28 septembre 2006 et 19 décembre 2006 sur les ordres du jour suivants :

- Le 30 mars 2006 :
 - Marche des affaires
 - Arrêté des comptes de l'exercice 2005
 - Arrêté des documents prévisionnels 2006
 - Fixation de la proposition de dividende de l'exercice
 - Etude des projets de résolution à présenter à l'Assemblée Générale et proposition de date pour la tenue de cette Assemblée
- Le 27 juin 2006 :
 - Réunion tenue après l'Assemblée Générale
 - Marche des affaires
 - Compte rendu de l'Assemblée générale
 - Fixation de la date de mise en paiement du dividende de l'année
- Le 28 septembre 2006 :
 - Marche des affaires
 - Présentation et arrêté des comptes du 1^{er} semestre 2006
 - Arrêté des documents prévisionnels 2006 mis à jour au 28 septembre 2006
 - Point sur les travaux en programmation ou en cours dans nos établissements et sur le projet concernant notre immeuble situé 30/32 rue La Pérouse
 - Revue des nouvelles obligations des sociétés cotées en matière de périodicité d'arrêtés de comptes, de délais et de publications



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

- Le 19 décembre 2006 : Marche des affaires
Avancement du projet concernant notre immeuble situé
30/32 rue La Pérouse
Questions diverses

Tous les administrateurs étaient présents à ces réunions.

B. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

LES OBJECTIFS DU CONTROLE INTERNE

Le contrôle interne est un processus mis en oeuvre par les dirigeants et le personnel de la société destiné à fournir une assurance raisonnable que :

- les opérations sont réalisées, sécurisées, optimisées et permettent ainsi à l'organisation d'atteindre ses objectifs de base, de performance, de rentabilité, et de protection du patrimoine,
- les informations financières et comptables sont fiables
- les lois, les réglementations sont respectées

Compte tenu des obligations actuelles des sociétés, particulièrement accentuées pour les sociétés cotées sur les marchés réglementés, la société Hotel Regina Paris S.A. est sensible à la nécessité d'avoir un système de contrôle interne efficace au sein de l'entreprise et des établissements de la société.

Des axes d'améliorations ont été identifiés et concernent notamment l'homogénéisation de la documentation des contrôles et la mise en oeuvre de l'évaluation des contrôles en place dans la société.

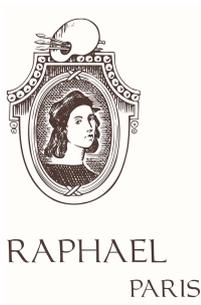
LES OBJECTIFS DE LA SOCIETE EN MATIERE DE PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Les procédures et méthodes de contrôle interne en vigueur au sein de la société ont principalement pour objet :

- d'une part de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise.

- d'autre part de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société et aux tiers reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

ORGANISATION DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

L'organisation des procédures de contrôle interne au sein de la SA HOTEL REGINA PARIS, se fonde sur un certain nombre d'éléments principaux :

a) Plan d'organisation se traduisant par une définition des pouvoirs et des responsabilités

SA HOTEL REGINA PARIS est organisée sur la base d'une structure opérationnelle :

- Direction Hôtel REGINA
- Direction Hôtel RAPHAEL
- Direction Hôtel MAJESTIC

(à ces 3 directions sont également rattachés les services commerciaux, marketing)

et transversale :

- Direction Administrative et Financière
- Direction des Ressources humaines

qui dépendent directement du Président directeur général.

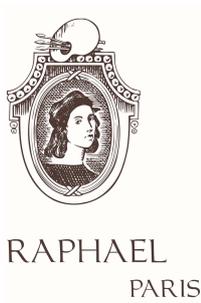
Le Président directeur général et le Directeur général délégué ne délèguent à leurs subordonnés que des pouvoirs d'administration ordinaires. Des délégations de pouvoirs définissent les niveaux de responsabilités de supervision et de contrôle des responsables des divers piliers de la structure décrite au paragraphe précédent.

b) La compétence, l'intégrité et l'éthique du personnel

L'intégrité, les valeurs éthiques et les compétences professionnelles de l'ensemble des cadres dirigeants et des collaborateurs de la SA HOTEL REGINA PARIS façonnent aussi l'environnement de contrôle et le respect des règles de conduites qui tendent à apporter un maximum de service et de qualité d'accueil aux clients.



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

c) Des contrôles réciproques par l'application du principe de séparation de fonction

Une ségrégation de fonctions adéquate implique qu'un même employé ne doit jamais être en charge de toutes les transactions d'une même activité ou d'un flux complet d'opérations. La répartition des tâches des principaux flux d'opérations de l'entreprise est organisée autour de ce principe.

d) Des mesures organisationnelles de contrôle incluses dans le déroulement des tâches

Les mesures organisationnelles de contrôle interne de la SA HOTEL REGINA PARIS sont intégrées dans les processus de travail : soit elles accompagnent le travail, soit elles sont effectuées immédiatement avant ou après.

Des contrôles automatiques sont également programmés dans les systèmes d'information.

Le détail des mesures de contrôle est décrit dans les manuels d'utilisation des divers systèmes d'information et par diverses circulaires et notes de service les complétant ou les actualisant.

Pour ce qui concerne plus spécifiquement l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière, les contrôles sont principalement opérés par les responsables de la tenue des comptes considérés puis revus périodiquement par le responsable du département suivant des normes d'audit utilisées et unanimement admises en la matière.

C. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

C1. Procédures de gestion et de paie

Ces procédures incluent la gestion de la mise à jour du fichier du personnel, le contrôle des temps de présence, le suivi et l'actualisation des niveaux de précomptes salariaux, l'établissement et le contrôle des paies, l'établissement des déclarations sociales et leur règlement.

La centralisation de diverses données permet la comptabilisation des charges de personnel ou la réalisation de diverses études de coûts ou de prix de revient.

C2. Procédures de suivi des immobilisations

Il existe un suivi comptable permanent des immobilisations, élément par élément, dans le système d'information.



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

C3. Procédures de suivi des engagements hors bilan

La concession de garanties bancaires, l'émission de lettres de confort et de billets à ordre, la concession de garanties réelles ne peuvent intervenir qu'après la signature du Président directeur général, et ce, quelle que soit la somme considérée. La mise à jour pour des engagements donnés et reçus est assurée par les services comptables.

C4. Procédures de contrôle liées aux achats

Ces procédures comportent, entre autre, une répartition des tâches et des responsabilités entre les étapes de commande, de réception, d'enregistrement des factures et de paiement conforme au principe de séparation de fonction.

C5. Procédures de suivi des stocks

Les stocks sont enregistrés dans leur variation entrées/sorties par l'utilisation d'un système de suivi et de gestion des stocks. Un inventaire physique de l'intégralité des stocks est réalisé plusieurs fois par an. L'ensemble des références ayant fait l'objet d'un comptage est comparé au stock comptable.

C6. Procédures d'arrêté de comptes

Les informations actualisées que chaque service doit remettre aux services comptables lors de la préparation de chaque arrêté de comptes, les procédures de recensement des méthodes d'évaluation à utiliser, des provisions à constituer sont du domaine des services comptables.

C7. Procédures de contrôle liées aux fonctions d'encaissements

Ces procédures concernent le contrôle des encaissements réalisés, le suivi des moyens de paiements, les enregistrements comptables et les remises de fonds correspondantes.

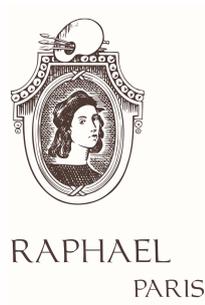
Elles sont appliquées par les différents points de vente, la réception et la caisse.

Un contrôle a posteriori est réalisé par les services comptables.

C8. Procédures de contrôle des investissements

Le Conseil d'administration approuve les opérations d'expansion et de développement immobilier sur la base des projets, des études et des budgets prévisionnels présentés par le Président directeur général.

Le Conseil d'administration suit le déroulement des travaux votés et l'adéquation des dépenses aux budgets qui avaient été autorisés.



C9. Procédures relatives aux règlements

Les impôts principaux compte-tenu de la législation fiscale sont réglés par virements bancaires (impôt sur les sociétés, taxe sur la valeur ajoutée, taxe professionnelle)

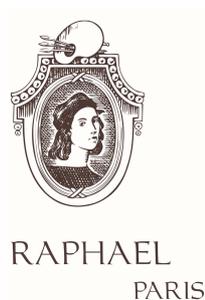
Les salaires sont dans leur presque totalité réglés par virements.

Les règlements des fournisseurs sont effectués par chèques ou par virements.

Seul le Président directeur général peut de façon permanente signer les chèques ou les ordres de virement.

Aucune restriction particulière n'a été apportée aux pouvoirs du Président directeur général par le Conseil d'administration en ce domaine.

Françoise BAVEREZ
Président du Conseil d'Administration



HÔTEL REGINA PARIS S.A.

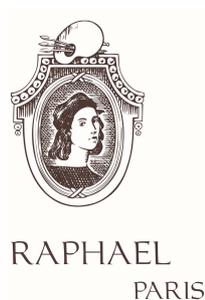


Rapport financier Exercice 2006

Société anonyme au capital de 10 127 050 €
Siège social : 2, place des Pyramides, 75001 Paris.

572 158 558 R.C.S. Paris

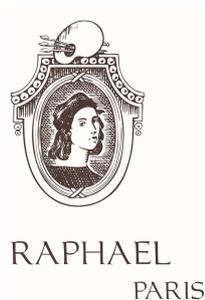
www.sa-hotel-regina-paris.com



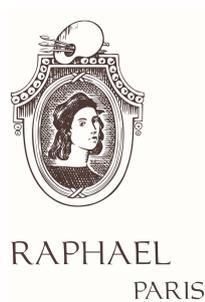
COMPTES ANNUELS 2006

I. — Bilan.

Bilan Actif	31/12/2006		31/12/2005	
	Brut	Amortissement provision	Net	Net
Actif immobilisé :				
Immobilisations incorporelles :				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits et val. similaires	285 801	143 440	142 360	91 322
Autres immobilisations incorporelles	19 288	7 480	11 808	
Immobilisations corporelles :				
Terrains	263 582		263 582	263 582
Constructions	22 141 932	13 363 919	8 778 013	8 968 428
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 137 203	3 246 341	890 863	802 056
Autres immobilisations corporelles	1 174 352	1 066 899	107 453	127 674
Immobilisations corporelles en cours	613 486		613 486	84 285
Immobilisations financières (2) :				
Prêts	181 163		181 163	227 381
Autres immobilisations financières	9 830		9 830	9 830
	<u>28 826 636</u>	<u>17 828 079</u>	<u>10 998 557</u>	<u>10 574 557</u>
Actif circulant :				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et autres approvisionnements	202 639		202 639	183 354
Marchandises	215 264		215 264	211 753
Avances et acomptes versés sur commandes	90 346		90 346	28 152
Créances :				
Clients et comptes rattachés	2 060 028	102 865	1 957 163	1 812 227
Autres créances	106 080		106 080	115 694
Valeurs mobilières de placement :				
Autres titres	13 394 427	160 659	13 233 768	11 571 956
Disponibilités	10 494 076		10 494 076	9 416 336
Charges constatées d'avance	112 032		112 032	141 411
	<u>26 674 893</u>	<u>263 524</u>	<u>26 411 369</u>	<u>23 480 883</u>
Total général	55 501 529	18 091 603	37 409 926	34 055 440
(2) Dont à moins d'un an (brut)			23 909	31 185

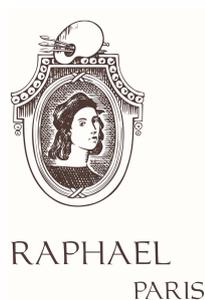


Bilan Passif	31/12/2006	31/12/2005
	Net	Net
Capitaux propres :		
Capital (dont versé : 10 127 050,00)	10 127 050	10 127 050
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 370 981	1 370 981
Réserve légale	1 101 919	1 101 919
Autres réserves	17 128 884	16 519 393
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	2 417 660	1 226 333
	<u>32 146 494</u>	<u>30 345 675</u>
Provisions pour risques et charges :		
Provisions pour risques	193 845	153 345
Provisions pour charges	556 845	512 311
	<u>750 690</u>	<u>665 656</u>
Dettes (1) :		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit		1 533
Emprunts et dettes financières	16 682	8 682
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	211 308	123 377
Fournisseurs et comptes rattachés	1 104 624	854 595
Dettes fiscales et sociales	3 145 055	2 028 127
Autres dettes	35 073	27 794
	<u>4 512 742</u>	<u>3 044 109</u>
Total général	<u>37 409 926</u>	<u>34 055 440</u>
<i>(1) Dont à plus d'un an (a)</i>	<i>16 682</i>	<i>8 682</i>
<i>(1) Dont à moins d'un an (a)</i>	<i>4 284 752</i>	<i>2 912 050</i>
<i>(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours</i>		



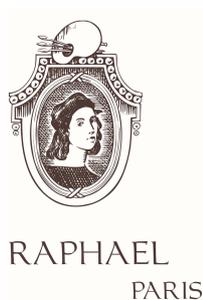
II. — Compte de résultat.

Résultat	31/12/2006			31/12/2005
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation :				
Ventes de marchandises	4 856 078		4 856 078	4 327 445
Production vendue (services)	16 266 556		16 266 556	14 145 344
Chiffre d'affaires net	21 122 633		21 122 633	18 472 789
Reprises sur provisions et transfert de charges			508 691	459 749
Autres produits			807 345	790 071
			22 438 669	19 722 608
Charges d'exploitation :				
Achats de marchandises			1 721 102	1 439 446
Variation de stocks			-22 796	-9 946
Autres achats et charges externes			4 281 466	4 224 088
Impôts, taxes et versements assimilés			1 165 943	1 121 105
Salaires et traitements			7 180 475	6 655 153
Charges sociales			2 799 026	2 531 515
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 188 661	1 218 807
Pour risques et charges : dotations aux provisions			337 157	522 522
Autres charges			82 853	124 119
			18 733 887	17 826 810
Résultat d'exploitation			3 704 782	1 895 799
Produits financiers :				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			3 670	6 061
Autres intérêts et produits assimilés			325 991	222 857
Reprises sur provisions et transfert de charges			201 350	195 257
Différences positives de change			10 400	17 933
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			250 200	71 528
			791 612	513 636
Charges financières :				
Dotations aux amortissements et aux provisions			160 659	201 350
Intérêts et charges assimilées				537
Différences négatives de change			6 230	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			48 438	
			215 327	201 888
Résultat financier			576 285	311 748
Résultat courant avant impôts			4 281 067	2 207 547



Compte de résultat (suite) :

Résultat (suite)	31/12/2006 Total	31/12/2005 Total
Produits exceptionnels :		
Sur opérations de gestion		29 051
Sur opérations en capital	449	
	449	29 051
Charges exceptionnelles :		
Sur opérations de gestion	1 423	8 572
Sur opérations en capital	1 456	1 660
	2 879	10 231
Résultat exceptionnel	-2 431	18 820
Participation des salariés aux résultats	298 653	82 198
Impôts sur les bénéfices	1 562 323	917 836
Total des produits	23 230 729	20 265 295
Total des charges	20 813 069	19 038 963
Bénéfice ou perte	2 417 660	1 226 333



III. — Tableau des flux de trésorerie. (En milliers d'euros.)

Tableau des flux de trésorerie (en K€)	Année 2006	Année 2005
Flux de trésorerie liés à l'activité :		
Résultat net	2 417,7	1 226,3
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
Amortissements et provisions	1 215,7	1 517,3
Plus et moins value de cession	1,0	1,7
Autres charges et produits calculés	0,0	0,0
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité :		
Variation des stocks	-22,8	-9,9
Variation des créances d'exploitation	-150,8	-279,9
Variation des dettes d'exploitation	1 468,6	54,1
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	1 295,0	-235,7
Flux net de trésorerie généré par l'activité	4 929,4	2 509,5
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :		
Acquisitions d'immobilisations	-1 660,3	-1 162,0
Cessions ou réductions d'immobilisations	46,7	41,2
Autres flux liés aux opérations d'investissement	0,0	0,0
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-1 613,7	-1 120,9
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :		
Dividendes versés aux actionnaires	-616,8	-711,7
Augmentation de capital en numéraire		
Emission d'emprunt		
Remboursement d'emprunt		
Autres flux liés aux opérations de financement		
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-616,8	-711,7
Variation de trésorerie	2 698,9	676,9
Trésorerie d'ouverture	21 189,6	20 512,7
Variation de trésorerie de la période	2 698,9	676,9
Trésorerie à la clôture de la période	23 888,5	21 189,6



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

IV. — Notes annexes aux comptes sociaux.

Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

LES PRINCIPALES METHODES UTILISEES SONT LES SUIVANTES :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue selon le mode linéaire ou dégressif.

- | | |
|---|---------------|
| - Constructions | : 30 à 50 ans |
| - Aménagement des constructions | : 10 à 25 ans |
| - Installations techniques, matériel et outillage | : 5 à 10 ans |
| - Installations générales, agenc. et aménag. divers | : 3 à 15 ans |
| - Matériel de transport | : NC |
| - Matériel de bureau et informatique | : 5 ans |
| - Mobilier | : 10 ans |

Immobilisations incorporelles

Les frais d'établissement sont amortis sur 5 ans.

Les logiciels informatiques acquis séparément sont amortis sur 3 ans.



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exception de toute valeur ajoutée.

Provisions

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur nominale.

Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement notable d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Changement de méthode de présentation

Aucun changement notable de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Actions

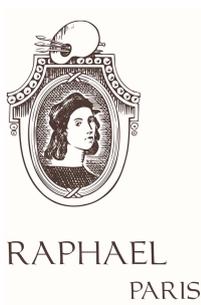
Les actions sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. En fin d'exercice, leur coût d'acquisition est comparé au dernier cours connu, si ce dernier est inférieur, il est créé une provision pour la différence.

Obligations

Les obligations sont comptabilisées à leur valeur nominale. A la clôture, celle-ci est comparée à la dernière valeur connue hors coupon couru. Si cette dernière est inférieure, il est constitué une provision pour la différence.



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

SICAV, FCP et assimilés

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. A la clôture de l'exercice, si le coût d'acquisition est supérieur à la valeur de rachat, cette différence est constatée par la constitution d'une provision qui n'est pas déductible fiscalement.

EVALUATION DES ENGAGEMENTS ENVERS LES SALARIES EN ACTIVITE

Les engagements de l'entreprise sont évalués à la clôture de l'exercice, salarié par salarié. L'engagement de l'entreprise envers un salarié en activité représente une dette potentielle à long terme.

Cette dette est (d'après OEC, rec n°123 méthode de répartition des coûts au prorata de l'ancienneté) :

- actualisée en appliquant un taux d'intérêts composés compatible avec la nature de dette à long terme.

- pondérée par la probabilité pour que le salarié remplisse un jour les conditions requises (espérance mathématique de la dette actualisée répartie entre les exercices au prorata de l'ancienneté acquise).

$$D = I \times (1 + i)^{-n} \times Pp \times Ps \times na / nt$$

D = estimation actuelle de l'engagement

I = montant de l'indemnité prévue

na = nombre actuel d'années d'ancienneté

nt = nombre total d'années d'ancienneté le jour du départ en retraite

n = (nt-na)

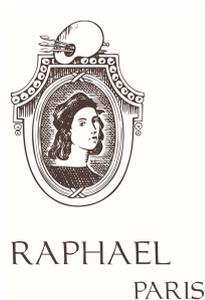
Pp = probabilité de présence d'un salarié à l'âge de retraite.

Ps = probabilité de survie à l'âge de la retraite.

i = taux d'intérêt retenu pour l'actualisation.

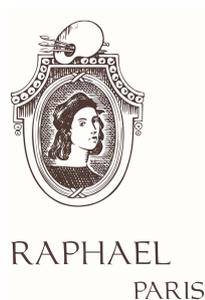
Le taux d'actualisation retenu (obligation à long terme) : 4,5 %

Engagement Indemnités :	154 431 €
+ charges sociales (40%) :	<u>61 772 €</u>
	216 203 €



Immobilisations :

Immobilisations	Valeur brute début d'exercice	Acquisitions	Diminutions par virement	Par cession	Valeur brute fin d'exercice
Immobilisations incorporelles :					
Frais d'établissement, de recherche et développement : total I					
Autres postes d'immobilisations incorporelles : total II	215 038	90 050			305 089
Immobilisations corporelles :					
Terrains	263 582				263 582
Constructions sur sol propre	6 599 117	372 063		1	6 971 180
Constructions sur sol d'autrui	3 524 455			1 493	3 522 962
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	11 353 586	345 046		50 842	11 647 790
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 889 208	291 823	2 376	41 451	4 137 203
Installations générales, agencements et aménagements divers	724 196	6 350		425	730 121
Matériel de bureau et informatique, mobilier	415 735	28 496			444 231
Immobilisations corporelles en cours	84 285	613 486	84 285		613 486
Total III	26 854 164	1 657 264	86 661	94 212	28 330 555
Immobilisations financières :					
Prêts et autres immobilisations financières	237 211			46 218	190 993
Total IV	237 211			46 218	190 993
Total général (I + II + III + IV)	27 306 413	1 747 314	86 661	140 430	28 826 636

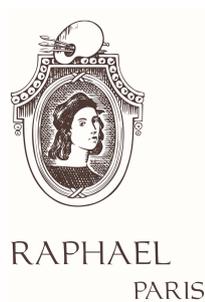


Amortissements :

Situation et mouvements de l'exercice Immobilisations	Valeur en début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions sorties / reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations Amortissables				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement recherche développement total I				
Autres immobilisations incorporelles total II	123 716	27 204		150 921
Immobilisations corporelles :				
Constructions sur sol propre	5 157 170	290 527	50 842	5 396 855
Constructions sur sol d'autrui	61 101	71 321	38	132 384
Instal. Générales, agenc. Et aménag. Constructions	7 290 459	544 221		7 834 680
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 087 152	200 321	41 133	3 246 341
Installations générales, agencements et aménagements divers	820 457	35 522	425	855 553
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	191 801	19 545		211 346
Total III	16 608 140	1 161 457	92 438	17 677 158
Total general (I + II + III)	16 731 856	1 188 661	92 438	17 828 079

Charges à répartir sur plusieurs exercices :

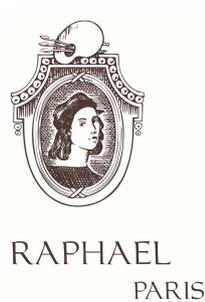
Néant



Provisions inscrites au bilan :

Provisions inscrites au bilan	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations exercice	Diminutions : reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions règlementées : (Néant)				
Provisions pour risques et charges :				
Provisions pour litiges	153 345	90 000	49 500	193 845
Provisions pour impôts	59 679		54 758	4 921
Provisions pour grosses réparations	452 632	144 292	45 000	551 924
Total II	665 656	234 292	149 258	750 690
Provisions pour dépréciations :				
Sur comptes clients	120 206	102 865	120 206	102 865
Autres provisions pour dépréciations	201 350	160 659	201 350	160 659
Total III	321 556	263 524	321 556	263 524
Total général (I + II + III)	987 212	497 816	470 814	1 014 214
Dont dotations et reprises :				
D'exploitation		337 157	269 464	
Financières		160 659	201 350	
Exceptionnelles		0	0	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation de l'exercice (Art. 39-1-5 du CGI) – Néant



Etat des créances et des dettes :

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé :			
Prêts	181 163	23 909	157 253
Autres immobilisations financières	9 830		9 830
De l'actif circulant :			
Clients douteux ou litigieux	97 061	97 061	
Autres créances clients	1 962 967	1 962 967	
Personnel et comptes rattachés	2 511	2 511	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	71 329	71 329	
Débiteurs divers	32 240	32 240	
Charges constatées d'avance	112 032	112 032	
Total	2 469 133	2 302 050	167 083

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit :				
A un an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses	16 682		16 682	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 104 624	1 104 624		
Personnel et comptes rattachés	953 239	953 239		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 071 724	1 071 724		
Impôts sur les bénéfices	662 869	662 869		
Taxe sur la valeur ajoutée	47 942	47 942		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	409 282	409 282		
Autres dettes	35 073	35 073		
Total	4 301 434	4 284 752	16 682	



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

Produits à recevoir : (Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 23).

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2006	31/12/2005
Créances clients et comptes rattachés	9 645	4 741
Autres créances	14 592	6 450
Valeurs mobilières de placement	50 474	46 388
Disponibilités	19 721	8 380
Total	94 433	65 960

Charges à payer : (Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 23).

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/12/2006	31/12/2005
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	288 917	240 737
Dettes fiscales et sociales	1 653 806	1 242 444
Autres dettes	3 551	8 093
Total	1 946 275	1 491 274

Produits et charges constatés d'avance : (Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 23).

Produits constatés d'avance : Néant

Charges constatées d'avance	31/12/2006	31/12/2005
Charges d'exploitation	112 032	141 411
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Total	112 032	141 411

Composition du capital social : (Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 24-12).

Différentes catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	En fin d'exercice
Actions de capital	Sans	2 372 468			2 372 468



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

Ventilation du chiffre d'affaires net : (Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 24-21).

	France	Etranger	Total
Prestations de services	16 266 556		16 266 556
Ventes de marchandises	4 856 078		4 856 078
Total	21 122 633		21 122 633

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices : (Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 24-20).

	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
+ Résultat courant	4 281 067	1 563 133	2 717 934
+ Résultat exceptionnel	-2 431	-810	-1 620
- Participations des salariés	298 653		298 653
Résultat comptable	3 979 983	1 562 323	2 417 660

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt : (Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 24-24).

Allègements de la dette future d'impôt	Montant
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :	
Participation des salariés	298 653
Autres :	
Organic	33 830
Provisions p/dépréciation	0
Provisions p/risques et charges	81 032
Total	413 515

Rémunération des dirigeants : (Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 24-18).

Rémunérations allouées aux membres	Montant
Des organes d'administration	48 784
Total	48 784



Effectif moyen : (Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 24-22).

Effectif Moyen	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	18	
Agents de maîtrise et techniciens	2	
Employés	210	5
Total	230	5

Transferts de charges : (Arrêté du 27-04-1982).

Nature des transferts de charges	Montant
Reprise avantage nature et divers	36 262
Aide apprentissage	23 580
Aide à l'emploi	160 427
Remboursement assurances	18 958
Total	239 227

Participation des salariés : (Arrêté du 27-04-1982).

	Montant
Part de la réserve spéciale de participation utilisée hors de l'entreprise au cours de l'exercice	793 580,08
Total	793 580,08



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

HÔTEL REGINA PARIS S.A.

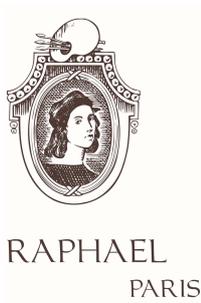


Rapports du Commissaire aux Comptes

Exercice 2006



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES PROCEDURES
DE CONTROLE INTERNE RELATIVES A L'ELABORATION
ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION
COMPTABLE ET FINANCIERE

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de Commissaire aux comptes de la société **HOTEL REGINA PARIS** et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, je vous présente mon rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le **31 décembre 2006**.

Sous la responsabilité du conseil d'administration, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

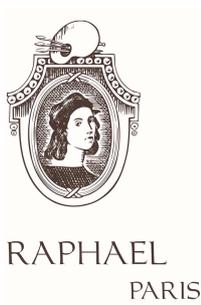
Il m'appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de ma part les informations et déclarations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

J'ai effectué mes travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations et déclarations contenues dans le rapport du Président sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

- examiner l'appréciation portée sur l'adéquation et l'efficacité de ces procédures, et notamment considérer la pertinence du processus d'évaluation mis en place et des tests réalisés ;
- mettre en œuvre les tests complémentaires à mes travaux d'audit des comptes que j'ai estimé nécessaires, portant sur la conception et sur le fonctionnement de ces procédures, afin de corroborer les informations données et les déclarations faites à cet égard dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux et à l'exception du processus d'évaluation du contrôle interne non encore mis en place dans la société, je n'ai pas d'observation à formuler sur les informations et les déclarations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

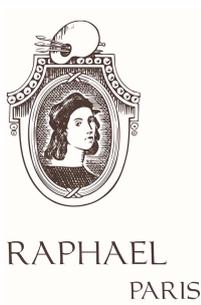
Paris, le 16 avril 2007

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Bernard ROBIN
Membre de la Cie Régionale de Paris



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le **31 décembre 2006** sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société **HOTEL REGINA PARIS**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de mes appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et des principes comptables français réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article **L.823-9, du Code de commerce** relatives à la justification de mes appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du **1er août 2003**, les appréciations auxquelles j'ai procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

III – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observations à formuler sur :

- La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.
- La sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

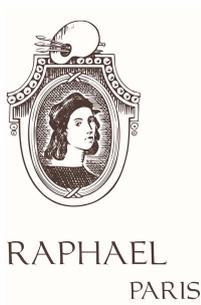
Paris, le 16 avril 2007

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Bernard ROBIN
Membre de la Cie Régionale de Paris



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de Commissaire aux comptes de votre société, je dois vous présenter un rapport sur les conventions et engagements réglementés dont j'ai été avisé.

➤ **Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice :**

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention nouvelle conclue au cours de l'exercice 2006.

➤ **Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice :**

Lors de sa séance du 30 septembre 2003 votre Conseil d'Administration a approuvé la mise à disposition de Monsieur ASTIER, Administrateur de votre société d'un appartement sis 15, avenue Kléber à Paris 16ème, dont votre société est propriétaire.

Cette mise à disposition, qui s'est terminée début février 2006 a entraîné la constatation d'un avantage en nature de **1 180 €** au titre de l'exercice 2006

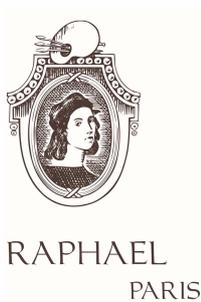
Paris, le 16 avril 2007

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Bernard ROBIN
Membre de la Cie Régionale de Paris



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

HÔTEL REGINA PARIS S.A.



Responsables du rapport annuel, du contrôle des comptes et des documents accessibles au public

Exercice 2006

Nom et fonction de la personne qui assume la responsabilité du rapport annuel

Françoise Baverez

Président directeur général

Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les états financiers établis conformément au corps de normes comptables applicable donnent, à ma connaissance, une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits de la société, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution et des résultats de l'entreprise et de la situation de la société, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

J'ai obtenu du contrôleur légal des comptes le rapport général – joint au présent document - dans lequel il indique avoir procédé au contrôle des comptes, aux vérifications spécifiques et à des travaux portant sur les informations prévues par la loi.

Paris, le 16 avril 2007

Françoise Baverez

Président directeur général

Responsable de l'information financière

Sylvie Ausseur

Directeur financier

Hotel Regina Paris S.A.

2, place des Pyramides

75001 Paris

Tél. : 01 42 60 31 10

sylvie.ausseur@regina-hotel.com